



Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

... un quartier à la campagne

Pradines le 04 novembre 2007,

Objet : Le mot du président

Chère Madame, Cher Monsieur,

Après un silence radio fort long, voici enfin des nouvelles de l'association et de son activité.

Pour rappel, au cours de notre assemblée générale annuelle, nous avons validé l'action contre la décision du conseil municipal concernant l'alignement et l'élargissement des chemins du Clos Lacassagne et de Pissobi.

Nous avons, comme convenu, déposé un recours au tribunal administratif le 24 août 2007 confirmant notre recours gracieux auprès du maire et avons reçu le mémoire en réponse de la mairie daté du 14 septembre 2007. Ce mémoire a été analysé et décortiqué lors d'un conseil d'administration de l'association en date du 28 octobre 2007. Cette analyse est dans les mains de maître Nathalie Thibaud qui, n'en doutons pas en ressortira un excellent mémoire en réponse.

Concernant l'action au Tribunal de Grande Instance de Alain Maratuech, nous avons aussi reçu les conclusions de la partie adverse courant septembre, et le conseil d'administration s'est réuni le 7 octobre 2007 afin là aussi d'analyser les arguments de la partie adverse. Leurs arguments aussi nombreux que fumeux n'auront, nous le pensons au conseil, pas résisté à une analyse sérieuse du problème s'étayant sur des bases juridiques. Il nous semble acquis, sauf flagrant déni de justice, que Alain Maratuech devrait se faire taper sur les doigts pour avoir lancé une aussi honteuse procédure.

Enfin, concernant la troisième affaire pendante (le troisième permis), rien de nouveau, les échanges de mémoires étant semble-t-il terminés, il ne reste plus qu'à attendre la décision du tribunal administratif qui pourrait de toute façon être longue à venir (se rappeler des trois années nécessaires pour le premier permis).

Il semble donc que la seule activité restante concerne le dossier de l'alignement. Pour faire tomber un de nos arguments (la non-budgétisation des indemnisations des surfaces alignées), la mairie, dans son mémoire, affirme qu'une grande partie des riverains fera des cessions gratuites. La vérité est évidemment toute autre. A nous de le démontrer. Aussi, ne répondez pas directement à la mairie et contactez l'association avant toute réponse afin que nous puissions faire une analyse plus globale de la situation et définir une stratégie de défense. Lorsque cette étape arrivera, il sera probablement l'heure de faire une nouvelle assemblée générale afin d'y voir plus clair.

Dernier point, et important aussi: un certain nombre d'adhérents n'ont toujours pas réglé l'adhésion et la participation. Il est grand temps de le faire, après un retard de plus de 4 mois!!!

Veillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président :
Alain Aupeix

Pour nous joindre par e/mail : pissobi-lacassagne@wanadoo.fr
Le site de l'association : <http://perso.wanadoo.fr/pissobi-lacassagne>